Novembre 2021

Décryptage de l'actualité

La COP26 : une COP d'opportunités économiques au mépris des vulnérabilités des peuples

Un Président qui retient ses larmes en présentant le texte final de conclusion d'une Conférence des Parties, c'est inédit. Si cela a tant frappé les esprits, c'est que ses larmes sont symboliques du déchirement de la 26ème COP : ses débats ont oscillé entre le renoncement à l'ambition du 1,5 degré, et l'ambition de surmonter les divisions planétaires pour justement atteindre des engagements à la hauteur du 1,5. Finalement, ce ne sera ni l'un ni l'autre. Nous disions à la veille de la COP « fortes angoisses et faibles espoirs » ; au lendemain de la COP, ce serait « très fortes angoisses et espoirs déçus ». Pourtant, la COP se termine avec un texte, le Rulebook est terminé et l'Accord de Paris est en état de marche, mais il reste ce qu'il a toujours été : un Accord où la diplomatie a aménagé, voire occulté, l'urgence environnementale. Comme l'a reconnu le Président Alok Sharma : « *Nous pouvons maintenant affirmer avec crédibilité que nous avons maintenu 1,5 degré en vie. Mais son pouls est faible et il ne survivra que si nous tenons nos promesses et traduisons nos engagements en actions rapides*. ».

Sommaire

1. L'Accord de Paris, 5 ans après sa ratification, a ses règles de fonctionnement..... P.3

2. L'augmentation des émissions au 21è siècle conduit au mieux à un réchauffement de 1,9°C à 2,4°C, sans perspective sérieuse jusqu'à 2030.....P.5
   A. La somme des NDC peut (largement) mieux faire
   B. Les coalitions diverses donnent plus d'espoir
   C. La COP 26 s'attaque pour la première fois à la production même des énergies fossiles

3. Une géopolitique nouvelle, à dominante « public/privé »....P.9

4. Schisme de réalité ou réalisme cynique.....P.11
   Les pays pauvres sont laissés de côté et les pays vulnérables méprisés
   A. Les collectivités locales aussi, malgré des annonces hors Pacte
   B. La configuration de la COP laisse apparaître l'absence de sujets importants, de façon assumée sur la justice et l'humanisme

5. La COP 26 est celle de l'adaptation, mais encore très insuffisamment.....P.14

Conclusion.....P.15

Le Comité 21 à la COP 26.....P.16

La COP 26 : une COP d'opportunités économiques au mépris des vulnérabilités des peuples

Il n'est personne qui ait fait don spontanément d'une partie de sa propre liberté en vue du bien public ; cette chimère n'existe que dans les romans ; si elle était possible, chacun de nous voudrait que les pactes qui lient les autres ne le lient pas lui-même ; tout homme se regarde comme le centre de toutes les combinaisons du globe. — Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, 1764

Un Président qui retient ses larmes en présentant le texte final de conclusion d'une Conférence des Parties, c'est inédit. Si cela a tant frappé les esprits, c'est que ses larmes sont symboliques du déchirement de la 26ème COP : ses débats ont oscillé entre le renoncement à l'ambition du 1,5 degré, et l'ambition de surmonter les divisions planétaires pour justement atteindre des engagements à la hauteur du 1,5. Finalement, ce ne sera ni l'un ni l'autre. Nous disions à la veille de la COP « fortes angoisses et faibles espoirs »[1] ; au lendemain de la COP, ce serait « très fortes angoisses et espoirs déçus ». Pourtant, la COP se termine avec un texte, le Rulebook est terminé et l'Accord de Paris est en état de marche, mais il reste ce qu'il a toujours été : un Accord où la diplomatie a aménagé, voire occulté, l'urgence environnementale. Comme l'a reconnu le Président Alok Sharma : « *Nous pouvons maintenant affirmer avec crédibilité que nous avons maintenu 1,5 degré en vie. Mais son pouls est faible et il ne survivra que si nous tenons nos promesses et traduisons nos engagements en actions rapides.* ».

1. L'Accord de Paris, cinq ans après sa ratification, a ses règles de fonctionnement

Des solutions ont été trouvées pour les articles 6.2, 6.4 et 6.8, qui n'avait pas été réglés à Madrid.

L'article 6.2[2], qui réglemente le marché ouvert aux Etats, a maintenant des règles qui semblent écarter le risque de double comptabilité : les émissions résultant des excédents d'un pays ne seront pas comptées aussi dans celles du pays qui ne parvient pas à atteindre le niveau de ses engagements.

1. Comité 21, *Encore sous le signe de la pandémie, la COP26 hésite entre fortes angoisses et faibles espoirs*, Octobre 2021 : http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2021/note-internationale---cop-26.pdf
2. *Les Parties, lorsqu'elles mènent à titre volontaire des démarches concertées passant par l'utilisation de résultats d'atténuation transférés au niveau international aux fins des contributions déterminées au niveau national, promeuvent le développement durable et garantissent l'intégrité environnementale et la transparence, y compris en matière de gouvernance, et appliquent un système fiable de comptabilisation, afin notamment d'éviter un double comptage, conformément aux directives adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord.*

La solution trouvée pour l'article 6.4[3] est à notre sens très risquée. Il s'agit de transférer les crédits carbone générés à partir de 2013 (issus du Protocole de Kyoto, en particulier des Mécanismes de Développement Propre, « MDP ») dans le nouveau fonctionnement : le Pacte fixe qu'ils ne seront comptés que jusqu'en 2025, et uniquement pour l'atteinte de leurs contributions déterminées au niveau national (NDC) actuelles, à horizon 2030, alors que des pays comme l'Inde, la Chine et surtout le Brésil voulaient des périodes plus longues. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de 300 millions de crédits (sur un total de 4 milliards) qui vont constituer un avantage important pour les pays qui les détiennent, à hauteur du cinquième des émissions européennes. Autrement dit, la dernière ligne de l'article 6.2 (« *d. Permettre une atténuation globale des émissions mondiales.*») ne sera pas forcément respectée, d'autant que la possibilité de générer les crédits carbone est élargie au-delà des projets, en incluant les résultats des politiques et mesures. Certes, les bases d'un prix du carbone à travers un marché sont jetées, mais au prix d'avantages donnés à de grands pollueurs dès le départ. Toutefois, **des règles de transaction tendent vers cet objectif global : pour chaque transaction, 2 % des crédits seront ainsi automatiquement annulés, avec une révision prévue en 2026.**

Le fameux **débat « *share of proceeds* »** n'a pas été réglé, et Glasgow a renoncé à l'idée des 5% versés à partir des échanges de marchés au Fonds d'adaptation. Le montant de la contribution devra être fixé par le SBSTA (*Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice*) en juin 2022, lors de la conférence préparatoire de la COP 27.

Le Pacte fixe **un programme de travail sur les approches de coopération non-marchandes citées dans les articles 6.8 et 6.9**[4]**:** adaptation, résilience et durabilité ; mesures d'atténuation et développement des sources d'énergies propres. Un « Comité de Glasgow sur les approches non-marchandes » est institué, chargé d'établir le calendrier des activités effectuées dans le cadre de ce programme de travail, calendrier qui sera formellement adopté à la COP 27. Un appel à propositions est également fait à l'ensemble des parties prenantes, Etats, secteurs public et privé et organisations de la société civile.

Pour l'application de l'article 13, le Pacte fixe les « *modalités, procédures et lignes directrices* » du cadre de transparence renforcé, en interprétant largement la « *flexibilité* » prévue dans l'article (« *cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine*

3. *Il est établi un mécanisme pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir le développement durable, placé sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord, dont il suit les directives, à l'intention des Parties, qui l'utilisent à titre volontaire. Il est supervisé par un organe désigné par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord, et a pour objet de : a) Promouvoir l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant le développement durable; b) Promouvoir et faciliter la participation à l'atténuation des gaz à effet de serre d'entités publiques et privées autorisées par une Partie; c) Contribuer à la réduction des niveaux d'émissions dans la Partie hôte, qui bénéficiera d'activités d'atténuation donnant lieu à des réductions d'émissions qui peuvent aussi être utilisées par une autre Partie pour remplir sa contribution déterminée au niveau national; d) Permettre une atténuation globale des émissions mondiales.*

4. *8. Les Parties reconnaissent l'importance de disposer de démarches non fondées sur le marché intégrées, globales et équilibrées pour les aider dans la mise - 8 - en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, d'une manière coordonnée et efficace, notamment par l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, selon qu'il convient. Ces démarches visent à : a) Promouvoir l'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation; b) Renforcer la participation des secteurs public et privé à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national; c) Faciliter des possibilités de coordination entre les instruments et les dispositifs institutionnels pertinents.*

9. Il est défini un cadre pour les démarches non fondées sur le marché en matière de développement durable afin de promouvoir les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 du présent article.

flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective »). Il énumère les tableaux, listes d'indicateurs et formats de rapportage que les parties devront désormais utiliser, selon leurs moyens techniques et financiers, et a « tenu » sur la date limite de soumission des premiers rapports biannuels de transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir 2024.

La période de publication des révisions de l'Accord, à savoir 5 ans, a été sauvegardée, avec un horizon de dix ans. Notons cependant **la nuance à la baisse par rapport à Paris,** introduite par le verbe « encourager »[5], au lieu de la formulation de l'article 4.9 de l'Accord de Paris (« *Chaque Partie communique une contribution déterminée au niveau national tous les cinq ans* »).

On peut finalement conclure que ces règles permettent de faire fonctionner l'Accord de Paris, en gardant à l'esprit son objectif décrit par l'**article 4.1** : « *En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme énoncé à l'article 2*[6]*, les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, étant entendu que le plafonnement prendra davantage de temps pour les pays en développement* ». Le Rulebook fixe les règles de l'accord non-contraignant qu'est l'Accord de Paris, visant les meilleurs délais pour obtenir une limitation des émissions, sauf qu'entre l'Accord de Paris et la COP 26, a été publié un constat des scientifiques du GIEC beaucoup plus alarmant qu'en 2015.

2. L'augmentation des émissions au 21è siècle conduit au mieux à un réchauffement de 1,9°C à 2,4°C, sans perspective sérieuse jusqu'à 2030

A. La somme des NDC peut (largement) mieux faire

Nous avons détaillé dans une note précédente les nouvelles contributions nationales déposées[7], mais selon les calculs des experts, elles amèneraient à un réchauffement supérieur à l'objectif recommandé par le GIEC, entre 1,9 et 2,4 degrés. D'après le décompte des Nations unies, ces contributions marquent un progrès par rapport à celles déposées lors de la signature de l'Accord de Paris. Elles permettraient tout de même d'économiser en 2030 environ 4,8 Gt d'émissions (-8 %) par rapport aux contributions de 2015.

Mais d'une part, **ce gain reste toutefois très insuffisant pour nous mettre sur une trajectoire de réchauffement conforme aux objectifs de l'Accord de Paris –** moins de 2°C, et si possible 1,5 °C. En effet, si toutes les contributions étaient réalisées, les émissions mondiales dépasseraient en 2030 d'un peu plus de 10 % leur niveau de 2010, alors qu'il faudrait les réduire de 45 % pour être sur une trajectoire limitant le réchauffement global à 1,5 °C. C'est là l'« échec » dénoncé par la plupart des observateurs ; en cela, la situation fait écho au paragraphe 17 de la décision prise.

5. « *encourage* » les parties à publier les NDC de 2025 sur un horizon à 2035 et les NDC de 2030 avec une date de fin à 2040 et « *ainsi de suite tous les cinq ans* ».
6. Soit 2 degrés, et si possible, 1,5.
7. Comité 21. *Première semaine de la COP : mirages, méfiance, quelques espoirs*. Novembre 2021. Disponible à l'adresse : http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2021/decryptage-de-l-actualite---cop-26-mi-parcours.pdf

D'autre part, et **pour la première fois de manière prégnante, les acteurs ont pris la mesure du caractère aléatoire des engagements comparés avec la réalité des réductions, les aléas économiques, la lenteur de la transformation des modèles, celle des technologies.** On peut évidemment espérer que les nouvelles règles apporteront plus de transparence, mais si on cumule le temps perdu entre 2015 et 2021 du fait que l'Accord de Paris ne comportait aucune disposition de réduction, les conséquences des plans de relance, et les annonces très timides (stagnantes pour certaines) des grands pollueurs, on ne peut être que sceptiques sur le succès de l'atténuation dans les 10 ans à venir.

B. Les coalitions diverses donnent plus d'espoir

En dehors des engagements très significatifs, qui visent spécifiquement les GES, développés dans la partie suivante[8], il convient de citer :

La Déclaration du 2 novembre de 100 pays, qui représentent 80% des forêts dans le monde, et se sont engagés à stopper la déforestation et à inverser la tendance, d'ici à 2030, dont le Brésil, la Chine, les USA, et la Russie, mais il faut remarquer qu'en 2014, plusieurs États avaient signé la déclaration de New York sur les forêts, s'engageant à diviser par deux la déforestation en 2020, mais que la déforestation s'était accélérée, avec une grosse responsabilité de la déforestation importée. La déclaration ne comporte aucune contrainte, et devra donc être très suivie.

Il faut rapprocher cette déclaration d'autres : plusieurs pays, dont la France, se sont engagés sur un financement de 12 milliards de dollars (10,3 milliards d'euros) de fonds publics pour préserver les surfaces les plus vulnérables, complété par 7,2 milliards de dollars (6,2 milliards d'euros) de fonds privés, et les dirigeants de plus de 30 institutions financières dont Aviva et Axa, se sont engagés à cesser leurs investissements dans des activités liées à la déforestation.

Il faut aussi mentionner la coalition LEAF, lancée en avril, qui a entrepris de créer un marché pour la protection des forêts tropicales en payant les habitants pour ne pas les détruire, principalement par le biais de l'exploitation forestière, du bétail et de l'agriculture. Il s'agit d'un partenariat entre les gouvernements du Royaume-Uni, de la Norvège et des États-Unis qui rassemble plus de 20 multinationales, dont Amazon, Bayer, GSK, Delta Air Lines, Nestlé, PwC, Salesforce et Unilever et s'est enrichie de partenaires à la COP 26.

Des annonces importantes sur l'énergie

L'Alliance mondiale de l'énergie pour les personnes et la planète - soutenue par la Fondation Rockefeller, une chaîne de banques de développement, IKEA et le Bezos Earth Fund - s'est engagée à « mettre en œuvre des programmes de transformation pour accélérer et intensifier cette transition énergétique dans les économies en développement et émergentes, créant 150 millions d'emplois verts et éviter 4 milliards de tonnes de gaz à effet de serre ».

Les chefs de gouvernement (France, Inde, Royaume-Uni, Etats-Unis et des représentants d'Afrique, du Golfe, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est) ont présenté la **Green Grids Initiative**. L'objectif de cette coalition, menée par plusieurs gouvernements, législateurs et organisations internationales, est de construire une infrastructure unique pour alimenter le monde à l'aide des énergies propres. A été décidé un pilotage interministériel pour accélérer la construction de centrales solaires et de parcs éoliens dans les zones du globe les plus exposées. Ces centrales seront reliées par des

8. Voir page 7.

réseaux permettant à l'énergie solaire, de traverser les frontières. Des groupes de travail ont déjà éclos en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Cette initiative est à rapprocher de l'Alliance pour l'énergie propre (« **Clean Energy Demand Initiative** », lancée par les USA (75 entreprises) qui rassemble et met en lien des pays avec des entreprises cherchant à déployer rapidement une énergie renouvelable pour compenser la demande d'électricité dans leurs secteurs, y compris la santé, la fabrication, la vente au détail, la technologie et les transports.
D'autres annonces ont concerné les **technologies :**

- Six constructeurs automobiles (dont les américains Ford et General Motors, l'allemand Mercedes, l'anglais Jaguar Land Rover, et le constructeur chinois BYD, Volvo et une filiale de Tata Motors) ont annoncé la **fin de la commercialisation de véhicules essence et diesel** « *sur les principaux marchés d'ici 2035 ou avant* ».

- La "**First Movers Coalition**" rassemble des entreprises représentant huit grands secteurs soit 30% des émissions mondiales pour « *accélérer les nouvelles technologies de décarbonation* » (Apple, Boston Consulting Group, AP Møller – Mærsk, Vattenfall, Dalmia Cement, Volvo Group, Fortescue Metals Group ou Yara International etc.).

Certaines visent les approvisionnements : ainsi le Canada, l'Inde, l'Allemagne et le Royaume-Uni se sont engagés à acheter de l'acier et du béton (qui actuellement représentent 16% des émissions) à faibles émissions de carbone dans le cadre de l'Industrial Deep Decarbonization Initiative (IDDI).

Le secteur du bâtiment s'est engagé, avec 40 entreprises, via une coalition intitulée Net Zero Carbon Buildings Commitment, à prendre des mesures accrues pour décarboner d'ici 2030 l'environnement bâti dans l'ensemble de leurs portefeuilles et activités commerciales, ce qui représente un chiffre d'affaires annuel de 85 milliards de dollars.

Une coalition sur l'**hydrogène** est née comprenant 28 entreprises des secteurs minier, manufacturier et financier pour accroître à la fois la demande et l'offre d'hydrogène vert (1,6 million de tonnes d'hydrogène « à faible intensité de carbone »).

Le secteur des transports s'est aussi distingué :

Dans l'aviation : la Sustainable Aviation Buyers Alliance atteint 80 signataires – à la fois des compagnies aériennes et de gros acheteurs de voyages –, et s'engage à l'utilisation de carburant d'aviation durable ou à 10 % de la demande mondiale de carburéacteur d'ici 2030.

Par ailleurs 20 compagnies aériennes, membres de l'initiative Target True Zero du Forum économique mondial, se sont engagées à utiliser de nouvelles technologies, telles que les avions électriques, à hydrogène et hybrides, pour réduire l'empreinte climatique de l'aviation.

Dans les transports maritimes, 20 gouvernements nationaux ont signé la Déclaration de Clydebank pour des corridors de navigation écologiques (la rivière Clyde traverse le cœur de Glasgow) afin de développer des routes de navigation à zéro émission entre les ports. L'objectif est d'établir au moins six corridors d'ici le milieu des années 2020, qui seront probablement des routes plus courtes, et d'ajouter « beaucoup plus de routes », y compris des routes long-courriers, d'ici 2030.

Le Pacte mondial des Nations Unies s'est associé à la Chambre internationale des travailleurs de la marine marchande et des transports internationaux pour lancer un nouveau groupe de travail sur la transition juste pour le secteur. Cela vise le développement de compé-

tences d'emplois nécessaires pour un secteur maritime net zéro.

Par ailleurs, la coalition Getting to Zero, une alliance d'entreprises des secteurs maritime, énergétique, des infrastructures et de la finance, a identifié 10 principaux corridors de navigation qui pourraient être l'objet d'objectifs globaux zéro net avant 2030.

Le secteur de la vente de détail a aussi publié des engagements, (H&M Group, Ingka Group (IKEA), Kingfisher plc et Walmart, dans le cadre de l'initiative « Race to Zero » des Nations Unies pour atteindre des émissions nettes nulles au plus tard en 2050, avec des engagements intermédiaires à réduire de moitié les émissions d'ici 2030.

Les annonces du secteur financier ont été importantes

Lors de la « Journée de la finance », 130 000 milliards de dollars – environ 40% des actifs financiers mondiaux, soit 56 investisseurs, représentant 10 000 Md$ d'actifs sous gestion – se seraient[9] alignés avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, notamment la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, selon Mark Carney, l'envoyé spécial des Nations Unies pour l'action et la finance climatiques, qui a mis en valeur la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, (NZAOA) un groupe de banquiers, d'assureurs et d'investisseurs, considérant le Net-Zero comme « l'infrastructure critique du nouveau système financier ». Les 56 investisseurs institutionnels qui dépassent le cercle européen, vu comme le bon élève en la matière, permettent d'envoyer le message aux autres pays développés, ainsi qu'aux pays émergents et à tous les grands émetteurs. Les objectifs de décarbonation, sont fondés sur la science, tous les cinq ans, dès 2025.

C. La COP 26 s'attaque pour la première fois à la production même des énergies fossiles

Même avec l'expression imposée par l'Inde (« réduction » au lieu de « sortie »), l'humanité semble sur la bonne voie pour faire disparaitre le charbon de l'économie.

C'est sûrement la meilleure nouvelle de la COP 26. Le Pacte mentionne la sortie des énergies fossiles pour les centrales électriques et rompt avec les termes de l'Accord de Paris dans lequel aucune référence au charbon n'avait été introduite. Certes l'Inde aura imposé que soit écrit la notion de « réduction » progressive au lieu du principe d'une « sortie » progressive du charbon, mais on s'est attaqué au cœur des sources d'émission. Enfin, Christian de Perthuis remarque avec raison dans son analyse livrée à *The Conversation* que cette annonce crédibilise les déclarations en provenance du monde financier, notamment celle commune aux États et aux agences de développement qui proscriront dès 2022 les financements publics de projets de développement des énergies fossiles.[10]

90 pays se sont engagés à réduire d'au moins 30% leurs émissions de méthane. Les rejets dans l'atmosphère de ce gaz n'ont cessé de grimper depuis les années 1980. Cette annonce prend acte du rapport remis début mai 2021 à l'ONU[11], la "coalition pour un air propre et pour le climat", un partenariat entre gouvernements, entreprises, ONG et instituts scientifiques du

9. Le conditionnel s'explique par le risque de double comptage
10. Christian de Perthuis. « Que retenir de la COP26 ? ». *The Conversation*. 13/11/2021. Disponible à l'adresse : https://theconversation.com/que-retenir-de-la-cop26-171796
11. Climate and Clean Air Coalition. Global Methane Assessment. Benefits and Costs of Mitigating Methane Emissions. May 2021. Disponible à l'adresse : https://www.ccacoalition.org/en/news/global-assessment-urgent-steps-must-be-taken-reduce-methane-emissions-decade

monde entier, qui montrait que la courbe ascendante du méthane peut facilement être infléchie de plus de 50% en moins de 10 ans.

Cette annonce, dont la conséquence est d'**éviter une augmentation de 0,3°C** des températures mondiales concerne les secteurs miniers et industriels, mais pas le secteur agricole, d'ailleurs assez absent de la COP.

Huit pays se sont engagés afin d'« éviter d'atteindre des niveaux *« dangereux »* de perturbation climatique » **à ne plus délivrer de nouvelles licences d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz, et ce, avec effet immédiat.** Cette coalition intitulée *« Beyond Oil and Gas Alliance »* (BOGA), a été initiée par le premier producteur européen de pétrole, le Danemark, et le Costa Rica. Ils ont été rejoints par la France (qui l'a inscrit en 2017 dans la loi), le Groenland, l'Irlande, le Pays de Galles, le Québec et la Suède. Notons que l'engagement ne précise pas quand les signataires arrêteront les licences d'exploitation et d'exploration déjà existantes, mais mentionne *« fixer une date compatible avec l'Accord de Paris »*, qui vise à contenir le réchauffement climatique *« nettement en dessous des 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels »*. La Nouvelle-Zélande, la Californie et le Portugal ont par ailleurs rallié l'alliance en tant que membres associés, l'Italie l'a intégrée en tant que *« membre ami »*.

Les pays membres de l'alliance BOGA ont néanmoins échoué à convaincre les principaux États producteurs d'hydrocarbures dans le monde, comme les États-Unis, l'Arabie Saoudite, la Chine, le Canada, ou les Européens comme la Norvège et le Royaume-Uni, qui produisent du pétrole en mer du Nord.

3. Une géopolitique nouvelle, à dominante « public/privé »

La COP 26 et le Gouvernement britannique ont été beaucoup critiqués en ce que c'était une COP de *greenwashing*, et il est vrai que les lobbyistes ont été présents dans les couloirs, d'autant que la zone verte qui leur était ouverte comportait peu d'ONG et servait à des démonstrations plus strictement industrielles que vertes ; mais il nous semble qu'il faut aller plus loin dans l'analyse.

En effet, dans la négociation même, dans le Pacte, et dans les différents engagements, les grands secteurs industriels et techniques sont très présents ; il ne faut pas s'en étonner, car, si nous sommes au temps des « solutions », les changements de modèles industriels sont au cœur des solutions. Ainsi, toutes les coalitions d'engagements de réduction d'émissions font appel à des technologies présentes ou à venir ; **l'omniprésence des évènements sur l'hydrogène** en est une illustration, d'autant que l'Ecosse a un temps d'avance sur cette production (énergie éolienne marine pour produire de l'hydrogène vert, Train H2, bus, expériences dans le logement), avec l'ambition d'atteindre au moins 5 GW d'hydrogène renouvelable et à faible teneur en carbone d'ici 2030 et au moins 25 GW d'ici 2045.

L'énergie nucléaire a aussi pris une part considérable, qui reflète bien sûr que la Grande Bretagne est une puissance nucléaire, mais aussi à cause du dernier rapport de l'AIE, qui préconise, certes, l'arrêt de l'exploration de nouveaux sites gaziers ou pétroliers « au-delà de ceux déjà engagés en 2021 », la fin de l'ouverture de nouvelles centrales électriques au charbon dès 2021, la fin de la vente de voitures à moteur thermique à partir de 2035 ou encore une hausse de 4 % par an de l'efficacité énergétique globale d'ici à 2030, soit trois fois plus que le rythme moyen des deux dernières décennies, mais aussi le recours à l'énergie nucléaire. Le secteur nucléaire, plus discret auparavant dans

une enceinte climatique, a fait campagne durant cette COP et semble avoir gagné celle entamée depuis 10 ans sur le thème « le nucléaire sauvera le climat ». Cette prédominance fait problème en Europe, et ce n'est pas un hasard si c'est au sein de la COP que l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg et le Portugal ont déclaré que l'énergie nucléaire était *"incompatible"* avec les critères de la taxonomie, la liste des investissements considérés comme *"durables"* actuellement élaborée par l'Union européenne.

Au-delà de la présence industrielle finalement compréhensible, il faut remarquer qu'en face de la faiblesse des engagements des Etats, la souplesse du secteur privé marque des points, si bien qu'Adam Tooze, professeur à Columbia University, note avec raison dans *The Guardian* que, plutôt que de tenter un grand marché litigieux, la nouvelle clé est de « *trouver des coalitions de volontaires et de conduire le changement secteur par secteur, en augmentant l'ambition à travers des rondes répétées de négociation.* » Il démontre que, aussi bien pour les actions étatiques que pour les actions du secteur privé, le temps de la sectorisation est venu, à partir en particulier du discours de l'envoyé spécial des USA, John Kerry . Mais il ne cache pas les questions que cela pose : « *Une série de mesures* ad hoc *aboutira-t-elle à une solution globale adéquate ? De plus, tous les accords ne peuvent pas être gagnant-gagnant. Comment les compromis difficiles seront-ils combattus ? Quels intérêts seront servis ? La réponse des pragmatiques est qu'aucune réponse générale ne peut être donnée à l'avance. La preuve du* pudding *est dans l'alimentation. Ce n'est pas vraiment une réponse. Mais, comme l'atteste la COP 26, c'est peut-être le seul réaliste.* »

Finalement, les deux lectures de la COP sont là : une première COP pragmatique, ou la première COP de la résignation. Ce qui est vrai, c'est que l'on voit la limite du droit international environnemental, non contraignant face à la montée globale des risques, particulièrement au lendemain d'une pandémie qui a lourdement endetté les Etats ; **la faute a été de faire croire que l'Accord de Paris était contraignant**, ce qui attise les déceptions, et l'accusation de « *blablabla* », accusation qui s'entend mais qui peut être dangereuse car, aux yeux du public, elle discrédite les Conférences des Parties, sans lesquelles il n'y aurait pourtant ni progrès ni occasion d'engagements.

Qu'il nous soit permis de rappeler l'analyse que nous esquissions dès 2016, en écrivant : « *On peut dire, autant en ce qui concerne le traité lui-même, que la décision, et aussi bien sûr les engagements spontanés et volontaires, que l'Accord de Paris est la première déclinaison de la « RSC », soit la responsabilité sociale, ou sociétale climatique. C'est pourquoi d'ailleurs beaucoup l'appellent le « Pacte de Paris* » »[12]. En effet, **la tendance est aujourd'hui aux engagements et coalitions volontaires**, à l'image de ceux pris dans le cadre de la RSE, avec cependant l'inconnu des résultats concrets des décisions de justice. **La « prophétie autoréalisatrice » de l'Accord de Paris se meut en un pragmatisme multisectoriel.**

Mais comme conclut le Professeur Tooze, « *si tel est le cas, alors la réponse du mouvement climatique devrait être de maintenir la pression. En termes politiques, l'*ad hoc *pragmatique peut être réaliste, mais il n'y a pas de négociation avec le budget carbone en baisse. Étant donné à quel point le* statu quo *est profondément ancré, la tentation des vœux pieux conservateurs est partout. Quelqu'un doit marteler le message à la maison. Le plus grand risque est de ne pas changer.* »

12. Bettina Laville. « Contraindre les États et les éléments ? : le pari de... l'Accord de Paris ». *Energie-Environnement-Infrastructures (LexisNexis)*. Février 2016. Disponible à l'adresse : http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2016/etude-bettina-laville-eei1602.pdf

On peut d'ailleurs illustrer cette pénétration du secteur privé par le sens que la NZ AOA a donné à ses annonces, « *prouver qu'au vu des efforts du secteur privé, les Etats pouvaient trouver 10 milliards supplémentaires pour les pays pauvres* », ou bien celui du Manifeste du WBCSD[14], qui propose d'instaurer des CDC (Corporate determined contributions), à l'image des NDC des Etats. Cette COP est ainsi marquée par un retournement en faveur des engagements privés, qui souligne très durement la perte de foi en l'action publique ; reste seulement à suivre la crédibilité et la transparence des actions du privé…[15]

4. Schisme de réalité ou réalisme cynique

Justement, nous disions dans la seconde semaine de la COP qu'il y avait deux COP, et nous le réaffirmons. Car cette logique décrite plus haut a de grandes failles.

A. Les pays pauvres sont laissés de côté et les pays vulnérables méprisés

Bien sûr, on reste un peu effaré que le monde ne trouve pas 10 milliards de plus pour boucler une négociation, alors que les pays pauvres attendent la réalisation de cette somme depuis 2009, et les calculs compliqués entre prêts et dons n'y changent rien. Mais pire est l'échec total sur l'article 8, car les dispositions du Pacte sur les pertes et dommages sont insultantes pour les pays très pauvres et les petites îles, et la seule mesure concernant le réseau de Santiago, « *renforcé par l'élaboration de ses fonctions de soutien aux pays* » pour traiter et gérer les pertes et dommages, est notoirement insuffisant. Nous avons pu dire que « *c'est une tache énorme sur cette COP, qui aura des conséquences géopolitiques sérieuses, avec un renforcement des tensions internationales. La frilosité des pays riches s'explique par une peur du judiciaire et de demandes de compensations. Mais c'est un cadeau fait à la Chine, car les pays du sud parmi les plus pauvres comprennent qu'ils ne peuvent rien attendre des pays du nord, et risquent de se tourner vers elle* »[16].

B. Les collectivités locales aussi, malgré des annonces hors Pacte

Leurs actions ne sont citées que dans le Préambule, et elles n'ont pas droit de cité dans le corps du Pacte. Le préambule du Pacte climatique de Glasgow salue les objectifs et actions accrues annoncées et les engagements pris à travailler ensemble et avec les parties prenantes non-Parties pour accélérer l'action sectorielle d'ici 2030, mais cela cible plus les entreprises que les collectivités. Le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris est également reconnu par l'article 88 (« *reconnaît le rôle important des parties prenantes non-Parties, y compris la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales, les jeunes, les enfants, les gouvernements locaux et régionaux et d'autres parties prenantes, dans la contribution aux progrès vers les objectifs de l'Accord de Paris* ») et « *leur participation effective des parties prenantes non-Parties au bilan mondial* » est encouragée par l'article 77, mais sans mention particulière.

En dehors du Pacte, on peut citer des annonces de grandes villes via leurs réseaux C40 (Cities Climate Leadership Group) ou ICLEI (Conseil

14. The Business Manifesto for Recovery. WBCSD. Novembre 2021.
15. Comme essaye de le faire *Climate Chance* dans ses bilans annuels. Voir en particulier le rapport 2021.
16. Claire Avignon. « 'J'ai observé une grande angoisse et une suspicion générale' - Bettina Laville ». *AEF Info*. 16/11/2021.

international pour les initiatives écologiques locales) : le Japon a confirmé son programme de 100 villes Zéro carbone en 2030. Le ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle (BEIS) a lancé le nouveau Programme d'action pour le climat urbain (UCAP) qui sera mis en œuvre par le C40 et l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) pour soutenir les villes et les régions des pays en développement les plus touchés par le changement climatique pour accélérer leur transition vers le net zéro[17].

Le *Global Cities Fund* du *Mayors Migration Council*, financé par la fondation Robert Bosch Stiftung et en partenariat stratégique avec C40, a lancé un nouveau chapitre qui recevra un budget initial d'un million de dollars pour soutenir les initiatives menées par les villes sur l'action climatique inclusive en Afrique.

La Déclaration de Glasgow (coalition public /privé, comprenant des pays, des entreprises et des villes) sur les voitures et les fourgonnettes à zéro émission vise à accélérer rapidement la transition vers des véhicules à faibles émissions de carbone et vise à ce que « *toutes les ventes de voitures et de fourgonnettes neuves soient à zéro émission d'ici 2040 ou avant, ou au plus tard en 2035 sur les principaux marchés* ».

Il s'agit d'étapes majeures vers une inclusion plus formelle des villes dans les processus de l'Accord de Paris, qui jettent les bases du plaidoyer des villes 2022-2023 autour du Bilan mondial et de la prochaine série de CDN.

Enfin, le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale (MPGCA), les Champions de haut niveau et les processus NAZCA/GCAP ont été reconnus comme des mécanismes importants pour renforcer l'ambition, mobiliser l'action et suivre les progrès des initiatives volontaires. Ils se poursuivront et seront renforcés dans les prochaines phases de l'Accord de Paris.

C. La configuration de la COP laisse apparaître l'absence de sujets importants, de façon assumée sur la justice et l'humanisme

Des secteurs ont été moins présents que l'industrie pourtant cruciaux, comme l'agriculture, et ont donné lieu à des polémiques. Certes, sous l'égide de la Grande Bretagne, 45 gouvernements et 95 entreprises de premier plan dans divers secteurs se sont engagés à passer à des modes d'exploitation agricole plus durables et à adopter des réformes des modes alimentaires, en mobilisant plus de 4 milliards de dollars de nouveaux investissements du secteur public dans l'innovation agricole, « *y compris le développement de cultures résistantes au climat* (plantes modifiées génétiquement, ndlr) *et de solutions régénératrices pour améliorer la santé des sols* », tout en rendant « *ces techniques et ressources abordables et accessibles à des centaines de millions d'agriculteurs* » ; mais cet engagement a été soupçonné de déboucher sur des « usines à crédit carbone »*, car ces* solutions portent donc avant tout sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par les crédits et compensation carbone, qui pourraient avoir des conséquences très négatives sur les petits paysans du monde.

Signalons aussi la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat, signée par 100

17. Soutenu par un nouveau financement du gouvernement britannique de 27,5 millions de livres sterling dans le cadre de l'engagement du Royaume-Uni pour le financement international du climat, le programme aidera les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, notamment Nairobi, Kuala Lumpur et Bogotá, à mettre en œuvre leurs plans d'action pour le climat. Ces plans d'action pour le climat peuvent inclure - sans s'y limiter - le développement de systèmes de transport public à faibles émissions, la production d'énergie renouvelable, la gestion durable des déchets, de nouveaux codes de construction intelligents face au climat et la planification des risques climatiques, en vue d'aider les villes à se préparer projets d'infrastructures bas carbone et devenir neutres en carbone d'ici 2050.

gouvernements locaux à Glasgow City Chambers, et Initiée par IPES-Food et Nourish Scotland, en collaboration avec le conseil municipal de Glasgow, l'ICLEI, la Under2 Coalition et le C40.

On a aussi lu que **la communauté océan** a été peu entendue ; elle s'est pourtant fortement mobilisée, comme en témoigne la Déclaration « Océan pour le Climat » soutenue par plus de 100 organisations de la société civile – ONG, scientifiques, entreprises, organisations internationales. De ce fait **l'océan est mentionné dès le préambule du Pacte de Glasgow**[18], et l'article 60 de la décision finale (1/CP.26) invite les différents programmes de travail et organes constitués dans le cadre de la CCNUCC à **intégrer et renforcer les actions fondées sur l'océan dans leurs mandats et feuilles de routes** et à rendre compte de ces activités dans le cadre des processus de reporting existants. L'article 61 prévoit l'organisation dès juin 2022 d'un **dialogue « océan-climat » annuel** sous l'égide du SBSTA.

La déclaration « Because the Ocean » a été renforcée, avec l'arrrivée des États-Unis qui ont rejoint le « High Level Panel for a Sustainable Ocean Economy », ou encore l'engagement des Présidents de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur et du Panama de renforcer la protection du Corridor marin du Pacifique tropical oriental, l'un des corridors les plus vastes et les plus riches du monde sur le plan biologique.

Mais il est vrai que la COP n'a pas encore pris la mesure du rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique (*IPCC Special report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*) approuvé le 24 septembre 2019 par les 195 Gouvernements membres du GIEC, il y a deux ans déjà.

Le problème grandissant des réfugiés climatiques est aussi absent, alors que la COP21 à Paris avait créé une task force, qui devait formuler des recommandations en matière de protection des droits de celles et ceux qui sont déplacés pour des raisons climatiques. Peu d'évènements sur cette thématique, alors même qu'elle progresse dans d'autres enceintes onusiennes, et que la création récente du poste de rapporteur sur les droits de l'Homme face aux conséquences du changement climatique aurait pu avoir un écho à la COP.

Stefan Aykut et Amy Dahan avaient parlé en 2015 à propos des COP de « *schismes de réalité* ». Si l'écart entre la réalité et le Pacte de Glasgow n'a pas rompu avec ce schisme, nous dirions aujourd'hui réalisme des situations acquises, pointé de cynisme. Le bras d'honneur fait aux pays les plus pauvres l'illustre. La solidarité Nord Sud est mise à mal, et, de ce fait, l'esprit des ODD aussi comme le dit le même Stefan Aykut, « *l'avalanche de promesses de neutralité carbone (est faite) pour combler le vide des plans climat soumis pour 2030. La question cruciale sera de voir comment se concrétisent ces engagements, qui sont pour l'instant des déclarations, et si on parvient à les formaliser.* »[19]

18. « soulignant « l'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les forêts, l'océan et la cryosphère [...] »
19. Stefan Aykut. « Conférences climat : « Les COP ne peuvent pas être à l'avant-garde des débats, elles ne sont qu'une chambre d'enregistrement » ». *Le Monde*. 16 novembre 2021. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/11/16/conferences-climat-les-cop-ne-peuvent-pas-etre-a-l-avant-garde-des-debats-elles-ne-sont-qu-une-chambre-d-enregistrement_6102255_3244.html

Les solutions retenues durant la COP26 portent donc avant tout sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par les crédits et la compensation carbone, qui pourraient avoir des conséquences très négatives sur les petits paysans dans le monde.

La Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat a été officiellement présentée par 100 gouvernements locaux à Glasgow City Chambers, mais elle a été jugée insuffisante. Initiée par *IPES-Food* et *Nourrish Scotland*, en collaboration avec le conseil municipal de Glasgow, l'ICLEI, la Under2 Coalition et le C40, la déclaration marque un engagement des gouvernements infranationaux à lutter contre l'urgence climatique par le biais de politiques alimentaires intégrées, ainsi qu'à appeler les gouvernements nationaux à mettre l'alimentation et l'agriculture au cœur de la réponse mondiale à l'urgence climatique.

5. La COP 26 est celle de l'adaptation, mais encore très insuffisamment

Race to Resilience[20], Resilience Lab, Resilience Hub… La « résilience » était, pour la première fois, affichée partout à Glasgow. La présidence britannique de la COP26 a choisi de mettre cette thématique en avant, motivée par la montée en puissance de l'adaptation ces derniers mois dans la sphère climatique internationale[21]. En effet, cette décision fait notamment suite à la création de l'Adaptation Action Coalition[22] (AAC) lancée en janvier 2021 qui répondait elle-même à l'appel lancé lors du UN Climate Action Summit en 2019. L'AAC s'appuie sur l'Adaptation Action Agenda[23] présenté en janvier dernier lors du Climate Adaptation Summit.

Outre la confusion sémantique récurrente entre adaptation et résilience[24], on a pu observer de nombreux side-events sur ces thématiques, que ce soit sur des pavillons nationaux ou sur des pavillons thématiques (eau, sciences, santé, nature, finance etc.). L'adaptation était déjà présente mais on ne peut que noter chaque année son expansion dans les programmes des pavillons.

20. Race to Resilience

21. Comité 21. Encore sous le signe de la pandémie, la COP 26 hésite entre fortes angoisses et faibles espoirs. Octobre 2021

22. Gouvernement du Royaume-Uni. Août 2021. Policy paper. Adaptation Action Coalition

23. Climate Adaptation Summit. Janvier 2021. CAS 2021 Summit Paper : Delivering an Adaptation Action Agenda

24. L'adaptation correspond à des actions mises en place de façon anticipée, reposant sur des analyses de risques. La résilience correspond à une réaction suite à un choc subi et non à des actions. Cette réaction est caractérisée par la capacité plus ou moins importante d'accepter l'événement et (se) reconstruire. On comprend ainsi que la résilience est en partie conditionnée par la mise en place de plan d'adaptation.

L'initiative « Race to Resilience » lancée par le Royaume Uni avait pour but de mobiliser les acteurs non étatiques autour des enjeux de résilience et notamment la protection de 4 milliards de personnes vulnérables d'ici 2030. Le bilan est aujourd'hui un total d'initiatives qui couvrent 2,3 milliards de personnes et 100 écosystèmes naturels à travers une centaine de pays.

On ne peut pas conclure ce court panorama de la montée en puissance de l'adaptation dans la programmation officielle et dans les side-events sans l'opposer à la faiblesse des conclusions du Pacte sur ce sujet. Certes les parties ont établi un programme de travail pour définir l'objectif mondial en matière d'adaptation, qui identifiera les besoins collectifs et les solutions à la crise climatique qui touche déjà de nombreux pays. Enfin, le CMA a approuvé les deux registres des NDC et des communications sur l'adaptation, qui servent de canaux pour les informations destinées à l'inventaire mondial qui doit avoir lieu tous les cinq ans à partir de 2023. Mais le seul consensus concernant le financement porte sur la nécessité de continuer à accroître le soutien aux pays en développement, avec un « appel » à au moins doubler le financement de l'adaptation.

En revanche, les **solutions fondées sur la nature** ont fait une entrée fulgurante à la COP cette année, tant dans la programmation des side-events que dans les discours des dirigeants. Très souvent pour mettre en avant leur contribution à l'atténuation (avec de fortes critiques, que le Comité 21 partage lorsqu'il s'agit de les utiliser pour compenser avant de réduire drastiquement les émissions ou de violer les droits de populations autochtones). Moins souvent pour relier solutions fondées sur la nature et adaptation, sujet fondamental notamment pour protéger les côtes ou les villes des différents effets du réchauffement climatique par exemple. Elles ne figurent pas dans le Pacte, ce que la France a officiellement regretté.

Conclusion

Si on prend en compte que la COP 26 a, selon les estimations, pesé le double de la COP 21 en émissions de CO2, ses maigres résultats, audibles pour les seuls diplomates, ou économistes illustrent que l'enceinte est devenue une enceinte économique plus que climatique. Certains s'en réjouiront, en affirmant que c'est le début de la décarbonation de l'économie ; mais la réalité de cette COP est la division du monde en deux enceintes antagonistes, celle de la vulnérabilité, appuyée par les jeunes générations, et celle des opportunités d'ériger des modèles économiques différents. Mais la déclinaison commune de ces deux mondes est indispensable, d'abord, en termes onusiens, parce qu'elle sous-tend la logique des ODD, dont la devise, « *ne laisser personne de côté* » a été piétinée pendant cette COP, ensuite, en termes géopolitiques, parce qu'elle seule peut empêcher les risques de se transformer en conflits. Au-delà du caractère non inclusif de cette COP 26, elle n'a pas été une réunion internationale porteuse de paix, malgré la déclaration *« conjointe sur le renforcement de l'action climatique »* des Etats Unis et de la Chine reconnaissant que « *la coopération (entre les deux pays) est la seule voie. »*

Le Comité 21 à la COP 26

« Evidence-Based Approaches Towards Economic, Environmental and Social Sustainability »

Organisé le 4 novembre par l'Université Heriot-Watt et l'Université St Andrews à la maison d'Adam Smith (Panmure House) à Edimbourg

« Ensuring biodiversity benefits from Nature-based solutions »

Organisée le 4 novembre en partenariat avec la Plateforme Océan et Climat et la Zoological Society of London dans le cadre des side-events de la CCNUCC à Glasgow.

Les solutions basées sur la nature peuvent permettre d'atténuer significativement les émissions et de s'adapter aux changements climatiques, mais les bénéfices pour la biodiversité doivent être préservés. Cet événement a réuni des acteurs des écosystèmes marins, terrestres et urbains de plusieurs secteurs pour explorer comment les solutions basées sur la nature peuvent proposer une approche intégrée pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité.
Bettina Laville, présidente du Comité 21, a participé la table ronde « Mise en œuvre et approfondissement des solutions fondées sur la nature »

Retrouvez le compte-rendu complet : http://www.comite21.org/docs/cr-conference-sfn-cop26.pdf

Le Comité 21 à la COP 26

« Quels dispositifs participatifs pour accélérer la décision et la mise en œuvre de stratégies et de projets d'adaptation au changement climatique dans les territoires ? »

Organisée le 8 novembre en partenariat avec Régions de France lors de la journée sur l'adaptation sur le Pavillon France à Glasgow

Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a ouvert l'événement auquel ont participé des élus français, un représentant des collectivités africaines et un représentant du Québec. Cette conférence a permis d'échanger sur la façon dont ces initiatives ont émergé dans des territoires aux caractéristiques et aux échelles différentes, et leur effet accélérateur pour la prise de décision publique et la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Retrouvez le replay :
https://www.youtube.com/playlist?list=PLoW8sG5JRWlVWt3DoUS0XyT80bF58Wkd9

« The power of localizing climate action »

Organisée le 10 novembre par l'OCDE sur le pavillon virtuel de l'OCDE avec la coalition pour une gouvernance climatique multi-niveaux et multi-acteurs (Comité21, Comité des Régions, ECOLISE, CESE, ICLEI, OCDE)

Sarah Dayan, responsable Climat du Comité 21, est intervenue à la session « The territory as the natural place of positive climate action » pour parler du développement des groupes d'experts locaux sur le climat comme levier d'accélération de l'adaptation aux changements climatiques au niveau local (voir la note du Comité 21 Les groupes locaux d'experts sur les changements climatiques (GLEC) : un levier de l'action des territoires)

Deux articles intermédiaires pour comprendre les enjeux à l'ouverture de la COP et l'état des lieux à mi-parcours des négociations

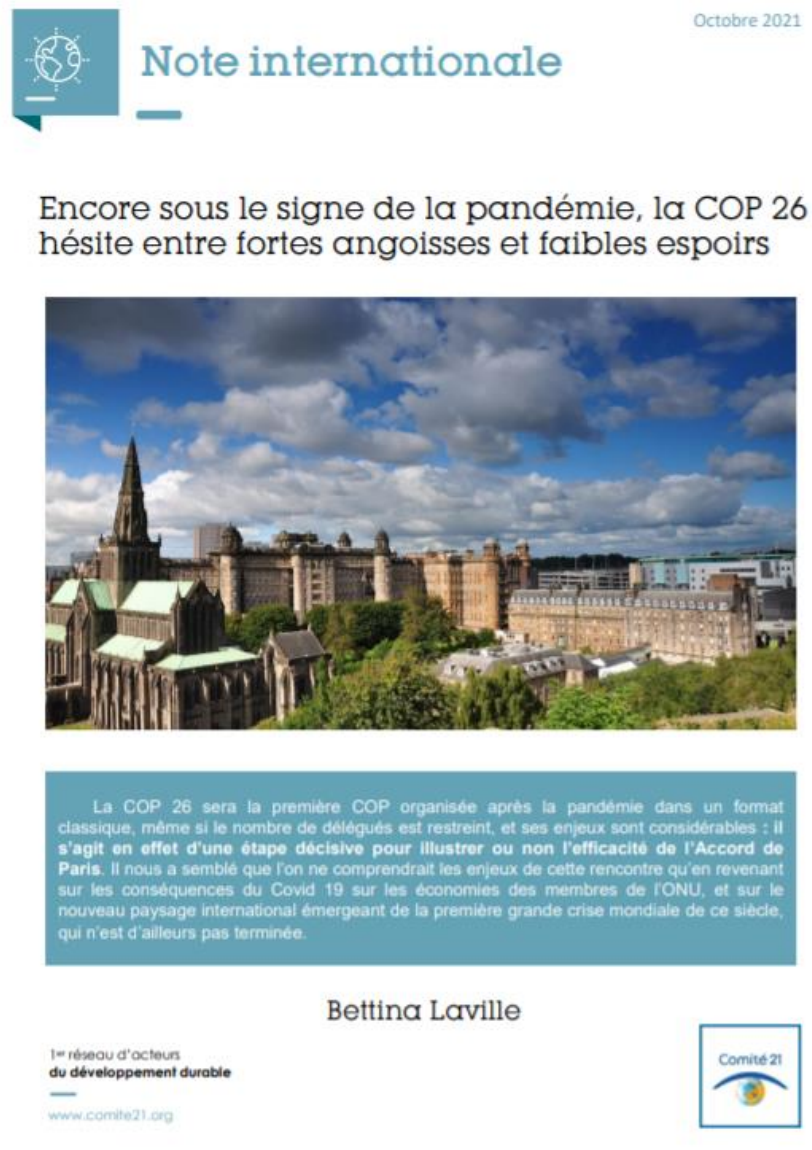

Note internationale

Octobre 2021

Encore sous le signe de la pandémie, la COP 26 hésite entre fortes angoisses et faibles espoirs

La COP 26 sera la première COP organisée après la pandémie dans un format classique, même si le nombre de délégués est restreint, et ses enjeux sont considérables : **il s'agit en effet d'une étape décisive pour illustrer ou non l'efficacité de l'Accord de Paris**. Il nous a semblé que l'on ne comprendrait les enjeux de cette rencontre qu'en revenant sur les conséquences du Covid 19 sur les économies des membres de l'ONU, et sur le nouveau paysage international émergeant de la première grande crise mondiale de ce siècle, qui n'est d'ailleurs pas terminée.

Bettina Laville

1er réseau d'acteurs du développement durable

www.comite21.org

Comité 21

Décryptage de l'actualité

Novembre 2021

Première semaine de la COP 26 : mirages, méfiance, quelques espoirs

Le Comité 21 était présent à la COP 26, et a organisé trois évènements :

- *Ensuring biodiversity benefits from Nature-based solutions* – le **4 novembre**, en partenariat avec la Zoological Society of London et la Plateforme Océan et Climat ;
- *Quels dispositifs participatifs pour accélérer la décision et la mise en œuvre de stratégies et de projets d'adaptation au changement climatique dans les territoires ?* – le **8 novembre**, en partenariat avec Régions de France ;
- *The power of localizing climate action* – le **10 novembre**, en partenariat avec le Comité des Régions, ECOLISE, EESC, ICLEI et l'OCDE.

Cette note d'étape sera complétée par un commentaire complet des décisions de la COP 26, en début de semaine prochaine.

1er réseau d'acteurs du développement durable

www.comite21.org

Comité 21

A retrouver sur www.comite21.org

Directrice de publication : Bettina Laville
Rédactrices : Bettina Laville et Sarah Dayan
Contributrice : Tania Coquio

Comité 21

National
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org